



SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 18

Représentés : 3

Absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril et à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire

Etaient présents : Renaud DUMAY - Benoît PEIGNÉ - Magalie PEZZOTTA - Matthieu ROLLET - Catherine GUTIERREZ - Florence DALLY-DELÉGLISE - Cédric BADIN - Françoise DURAND - Fabrice RAPHANEL - Fabienne PIRON - Julien MONTEIL - Véronique VAILLANT - Arnaud BROYER - Claudette GUELLA - Gilles LATTARD - Andrée CARRIER - Jérémie DEREMETZ - Théo COCHET

Etaient absents excusés : Christophe BOUQUIN-JAFFRE (pouvoir à Renaud DUMAY) - Céline POMMERET CHAUSSIN (pouvoir à Magalie PEZZOTTA) - Catherine TEDESCHI (pouvoir à Françoise DURAND) - Pierrette BROSSE - Johan PIOLLET

Secrétaire de séance : Claudette GUEELA

N°2024.04.10.01 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
19 voix Pour

DONNE ACTE de la présentation du compte administratif 2023 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Affectation du résultat N-1 pour mémoire		333 862,46				333 862,46
Opérations réalisées sur l'exercice	949 399,84	775 409,60	2 237 705,37	2 521 599,30	3 187 105,21	3 297 008,90
Résultat de l'exercice	173 990,24			283 893,93		109 903,69
Résultats reportés N-1	426 001,83			1 001 498,57		575 496,74
Résultats de clôture N	599 992,07			1 285 392,50		685 400,43
Restes à réaliser	371 280,91	114 688,27			371 280,91	114 688,27
Totaux cumulés	1 746 682,58	890 097,87	2 237 705,37	3 523 097,87	3 984 387,95	4 413 195,74
Résultats définitifs	856 584,71			1 285 392,50		428 807,79

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

APPROUVE le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières annexé au compte administratif, conformément à l'article L 2241-1 du CGCT.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs du **compte administratif 2023 de la commune** tels que résumés ci-dessus.

N°2024.04.10.02 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - CAMPING

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
19 voix Pour

DONNE ACTE de la présentation du compte administratif 2023 du camping, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Affectation du résultat N-1 pour mémoire		18 249,00				18 249,00
Opérations réalisées sur l'exercice	15 951,83	18 249,00	49 247,36	45 759,88	65 199,19	64 008,88
Résultat de l'exercice		2 297,17	3 487,48		1 190,31	
Résultats reportés N-1	22 609,00			46 596,09		23 987,09
Résultats de clôture N	20 311,83			43 108,61		22 796,78
Restes à réaliser		16 360,00			0,00	16 360,00
Totaux cumulés	38 560,83	34 609,00	49 247,36	92 355,97	87 808,19	126 964,97
Résultats définitifs	3 951,83			43 108,61		39 156,78

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

APPROUVE le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières annexé au compte administratif, conformément à l'article L 2241-1 du CGCT.

RECONNAIT qu'il y a des restes à réaliser.

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs du **compte administratif 2023 du budget annexe du camping** tels que résumés ci-dessus.

N°2024.04.10.03 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 pour la commune par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

N°2024.04.10.04 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - CAMPING

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 pour le camping par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part

N°2024.04.10.05 – BUDGET COMMUNE 2024 – AFFECTATION ET REPORT DES RESULTATS 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des votants, les affectations telles que proposées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N°2024.04.10.06 – BUDGET CAMPING 2024 – AFFECTATION ET REPORT DES RESULTATS 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré approuve A l'UNANIMITE des votants, les affectations telles que proposées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N°2024.04.10.07 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré,

A L'UNANIMITE des votants

DECIDE de maintenir les taux de la fiscalité directe pour 2024 comme suit :

- 28,35 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 38,10 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- 11,33 % pour la taxe d'habitation.

N°2024.04.10.08 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE et VOTE le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **2 839 079.84 Euros**
INVESTISSEMENT : **1 582 765.54 Euros**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N°2024.04.10.09 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - CAMPING

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE et VOTE le budget primitif annexe du camping pour l'exercice 2024.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **71 656,78 euros**
INVESTISSEMENT : **277 099,97 euros**

N°2024.04.10.10 Fonds de concours du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain SIEA pour la maîtrise de la consommation d'énergie

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE le recours au mécanisme du fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie).

APPROUVE l'inscription des dépenses de réalisation ou de fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie), en section d'investissement (subventions d'équipements aux organismes publics). Les dépenses relatives aux autres types d'opérations resteront à inscrire en section de fonctionnement.

S'ENGAGE à verser au SIEA une subvention d'équipement (fonds de concours imputés en section d'investissement), conformément aux modalités de la délibération n°DE202312093 du Comité syndical du SIEA en date du 01 décembre 2023 précitée,

S'ENGAGE à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur Renaud DUMAY le Maire pour régler les sommes dues au SIEA.

N°2024.04.10.11 Demande de subvention pour l'aménagement de la terrasse du restaurant du Camping au titre de la DETR

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2024, pour l'aménagement de la terrasse du restaurant du Camping

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DETR 2024 défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier	7 717,50 €	50,00 %
Emprunts			
Sous-total financement			
Union Européenne			
Etat – DETR ou DSIL	DETR 2024	3 087,00 €	20,00 %
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC	Fonds de concours 2024	4 630,50 €	30,00 %
Sous-Total Subventions Publiques			
Total HT		15 435,00 €	100,00 %

N°2024.04.10.12 Demande de subvention pour l'installation de nouveaux radiateurs au restaurant du Camping au titre de la DSIL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DSIL 2024, pour l'installation de nouveaux radiateurs au restaurant du Camping

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DSIL 2024 défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier	1 112,48 €	20,00 %
Emprunts			
Sous-total financement			
Union Européenne			
Etat – DETR ou DSIL	DSIL 2024	3 337,39 €	60,00 %
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental	Pacte de territoire 2024-2026	1 112,46 €	20,00 %
Fonds de concours CC			
Sous-Total Subventions Publiques			
Total HT		5 562,33	100,00 %

N°2024.04.10.13 Demande de subvention pour l'installation de nouveaux radiateurs au restaurant du Camping au titre du Pacte de Territoire 2024 – 2026 du Département de l'Ain

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département de l'Ain au titre du Pacte de Territoire 2024-2026, pour l'installation de nouveaux radiateurs au restaurant du Camping

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DSIL défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier	1 112,48 €	20,00 %
Emprunts			
Sous-total financement			
Union Européenne			
Etat – DETR ou DSIL	DSIL 2024	3 337,39 €	60,00 %
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental	Pacte de territoire 2024-2026	1 112,46 €	20,00 %
Fonds de concours CC			
Sous-Total Subventions Publiques			
Total HT		5 562,33	100,00 %

N°2024.04.10.14 Demande de subvention pour l'installation de luminaires LED au sein de plusieurs bâtiments publics au titre de la DSIL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DSIL 2024, pour l'installation de luminaires LED au sein de plusieurs bâtiments publics

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DSIL 2024 défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier	3 571,55	20,00 %
Emprunts			
Sous-total financement			
Union Européenne			
Etat – DETR ou DSIL	DSIL 2024	10 714,63	60,00 %
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental	Pacte de territoire 2024-2026	3 571,55 €	20,00 %
Fonds de concours CC			
Sous-Total Subventions Publiques			
Total HT		17 857,73 €	100,00 %

N°2024.04.10.15 Demande de subvention pour l'installation de luminaires LED au sein de plusieurs bâtiments publics au titre du Pacte de Territoire 2024-2026 du département de l'Ain

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de département de l'Ain au titre du Pacte de Territoire de l'Ain, pour l'installation de luminaires LED au sein de plusieurs bâtiments publics

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DSIL 2024 défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier	3 571,55	20,00 %
Emprunts			
Sous-total financement			
Union Européenne			
Estat – DETR ou DSIL	DSIL 2024	10 714,63	60,00 %
Estat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental	Pacte de territoire 2024-2026	3 571,55 €	20,00 %
Fonds de concours CC			
Sous-Total Subventions Publiques			
Total HT		17 857,73 €	100,00 %

N°2024.04.10.16 Convention avec le groupement de Défense Sanitaire de l'Ain pour la mise en place, le suivi et la collecte des résultats des pièges destinés à capturer les fondatrices frelons asiatiques

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE la convention avec le groupement de Défense Sanitaire de l'Ain pour la mise en place, le suivi et la collecte des résultats des pièges destinés à capturer les fondatrices frelons asiatiques

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N°2024.04.10.17– Compte-rendu des attributions exercées de l'organe délibérant

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

Date	Nom	Adresse	Objet	Montant TTC
11/03/2024	ARIANE SIGNALETIQUE	THEIZE	Nouvelle plaque pour infirmière Sercy Emilie	691,26 €
12/03/2024	WORLDPLAS SIGNALISATION	BESANCON	Signalisations	2 789,10 €
15/03/2024	SARL DE3S ELECTRICITE	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Dépannage de diagnostic boitier Dormakaba	132,00 €
15/03/2024	DESAUTEL	MEYZIEU	Extincteur pour l'école F. Dolto	337,04 €
15/03/2024	MECADOMBES	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Changement d'un vérin	394,44 €
15/03/2024	IMPRIMERIE COMIMPRESS	REPLONGES	Enveloppes et pochettes	864,00 €
15/03/2024	MICROXPRESS	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Clavier et souris sans fil	78,00 €
26/03/2024	H-TUBE	GENAS	Tuyau	97,38 €
27/03/2024	CLAAS	MACON	Réparation tracteur Renault 751	1 319,18 €
27/03/2024	GARAGE DECHAUX AUTOMOBILE	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Pose et montage d'attelage remorque	816,49 €
05/04/2024	SIGNASOLUTION	SAINT ANDRE DE BAGE	Remplacement des tampons de la bascule et nouveau panneau jeu	312,48 €
05/04/2024	France FEUX	BANEINS	Spectacle pyrotechnique pour Esti'Val de Saône	400,00 €
05/04/2024	ECURIE DU MOULIN	MOGNENEINS	Animation pour les Esti'Val	822,90 €
05/04/2024	LES ATTELAGES DOMPIERROIS	DOMPIERRE SUR VEYLE	Animation balade en calèche pour les Esti'Val	500,00 €
05/04/2024	MITRE SEBASTIEN	MONTMERLE/SAONE	Animation pour les Esti'Val	1 188,00 €

N° 2024.04.10.18 – Compte-rendu des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours d'instruction

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des autorisations d'urbanisme délivrées par Monsieur le Maire ci-dessous :

a. Autorisation du Droit des Sols

N° archive	N° dossier	Pétitionnaire	Section et n° de parcelle – Travaux envisagés
4163	PC 24 V0007	JUL ELEC	ZV 246 - Construction d'un local artisanal
4164	DP 24 V0017	MOHR Angéline	YE 94 - Construction d'une piscine
4165	DP 24 V0018	ACACIAS ENERGIE	AP 86 - Pose de panneaux photovoltaïques
4166	PC 24 V0008	TEDESCHI Christian	AO 786 - Construction d'une maison individuelle
4167	PC 24 V0009	LABALME Didier	YE 72, 73, 74, 75, 76 et 176 - Construction hangar à toiture photovoltaïque
4168	DP 24 V0021	BRANCOURT Thierry	AO 423 - Ravalement façades
4169	DP 24 V0022	DUPLOT Fanny	YD 0099 - Création d'un châssis fixe
4170	DP 23 V0008-M01	PENAUD Louise	ZN 121 - Modification emplacement piscine
4171	PC 24 V0010	DE LOUVIGNY Gérard	ZM 177 - Construction garage fermé
4172	DP 24 V0023	SMIDOM	OB 461 - Rénovation thermique extérieure des bureaux SMIDOM et remplacement des menuiseries extérieures
4173	PC 24 V0011	TEDESCHI Gilles	ZN 83 - Extension maison individuelle, création local de stockage
4174	DP 24 V0024	DESMARIS Charline	ZY 101 - Construction piscine
4175	DP 24 V0025	MAILLE Benoit	AO 639 - Construction d'une piscine

4176	DP 24 V0026	BRIDAY Simon	ZW 216 - Installation d'une pergolas bioclimatique
4177	PC 24 V0012	DHENRY Jean-Marie	ZO 195 - Démolition et Construction d'une véranda
4178	DP 24 V0027	GAUTIER Guillaume	ZY 226 - Installation de panneaux photovoltaïques
4179	PC 24 V0013	AST GROUPE	ZY 333 - Construction d'une maison individuelle
4180	DP 24 V0028	HYVERNAT Bruno	ZY 229 - Modification de l'aspect extérieur de l'immeuble + construction locale de stockage de bois

b. Déclaration d'intention d'aliéner

Date	N° de DIA	PARCELLES	ADRESSE
Sans objet			

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 10 avril 2024

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Renaud DUMAY

Claudette GUELEA